المنظمة الدولية للإصلاح الجنائي

يونيسف المغرب

Première réunion du Forum pour la protection de l'enfance en conflit avec la Loi au Maroc

Institut National des Etudes Judiciaires, 27-28 Septembre 2004

Rapport final

CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre du suivi des recommandations du séminaire organisé sur la situation des enfants privés de leur environnement familial, le 11 juin 2003, par la Ligue Marocaine de la Protection de l'Enfance, avec le soutien de l'UNICEF et la participation de Penal Reform International (PRI) et des recommandations du Comité des droits de l'enfant de Genève sur le rapport du Royaume du Maroc[1], il a été convenu de mettre en place un Forum de protection de l'enfance en conflit avec la Loi dans le cadre du programme de coopération entre le ministère de la justice, UNICEF Maroc et Penal Reform International.

Ce projet qui s'appuie également sur l'ensemble des normes internationales applicables dans ce domaine est né du constat suivant:
- La diversité des acteurs, à la fois institutionnels et associatifs, intervenant auprès des enfants en conflit avec la loi - qu'il s'agisse des enfants victimes, en danger ou délinquants - , et de l'absence de structures ou de mécanismes permettant d'assurer la coordination et la collaboration entre ces différents acteurs,
- Un recours important à la peine d'emprisonnement et au placement en institutions pour les mineurs, et à l'inverse une utilisation très limitée des mesures alternatives, des mesures extra judiciaires ainsi que les mesures de prévention,
- La nécessité d'une approche globale sur la question, et de stratégies à long terme, complémentaires entre les différents acteurs concernés.

La tenue de la première réunion de ce forum a permis de définir les axes de travail à adopter dans le cadre du programme régional sur la justice des mineurs, financé par l'Agence Suédoise du Développement, mis en oeuvre par Penal Reform International en coopération avec l'UNICEF et et qui couvre le Maroc, le Liban, la Jordanie, l'Algérie, l'Egypte et/ ou le Yémen.

La première réunion du forum s'est tenue le 27 et 28 septembre dernier, à l'Institut judiciaire national situé à Rabat, et a permis de rassembler une cinquantaine de personnes, représentants des différentes institutions et des groupes de la société civile, autour d'experts étrangers.

[1] 33ème session, mai- juin 2003

Les débats et travaux de groupe ont permis d'aboutir à des recommandations générales en vue de développer une stratégie globale pour une meilleure protection de l'enfance en conflit avec la loi, et d'autres beaucoup plus précises portant sur la mise en place d'actions pilotes destinées à promouvoir le recours aux alternatives à l'incarcération et aux mesures de diversion, et assurer une meilleure prise en charge de ces mineurs.

- Le besoin d'une approche multisectorielle et d'un espace de dialogue et d'échange pour une meilleure protection des enfants en conflit avec la loi
- Réduire le recours à la privation de liberté en favorisant des mesures de diversion ainsi qu'une approche de justice réparatrice et non punitive :
- Promouvoir une meilleure prise en charge sociale dans les centres pour mineurs afin d'assurer une meilleure réinsertion sociale des jeunes

OBJECTIF GLOBAL DU FORUM [2]:

Réduire le recours aux institutions fermées et encourager les mesures alternatives pour la prise en charge des enfants en conflit avec la loi.

RECOMMANDATIONS GENERALES ET ACTIVITES PROPOSEES :

Cette première réunion du forum a permis d'offrir aux participants un espace d'échange et de discussion ouvert et riche. Ces discussions ainsi que les travaux de groupes ont permis d'aboutir non seulement à une série de recommandations d'ordre général qui permettront d'améliorer la politique globale de protection de l'enfance en conflit avec la loi, mais aussi à un certain nombre de recommandations plus précises définissant des actions pilotes à mettre en place pour accompagner et concrétiser cette approche globale. Ces actions pilotes, s'inscrivent dans le cadre plus vaste du programme régional, mentionné plus haut et visant à promouvoir une nouvelle approche en matière de justice des mineurs dans le monde arabe.

Les recommandations générales de la première réunion du forum s'articulent autour des 3 axes principaux suivants : .

1. Le besoin d'une approche multisectorielle et d'un espace de dialogue et d'échange pour une meilleure protection des enfants en conflit avec la loi

,

2. Réduire le recours à la privation de liberté en favorisant des mesures de diversion, ainsi qu'une approche privilégiant la justice réparatrice et non punitive à travers :
    - la promotion des mesures de médiation, ce qui implique la réforme des lois pour permettre l'introduction de telles mesures dans la législation nationale : les juges devraient pouvoir recourir à ce genre de mesures lors des différentes étapes de la procédure, et avoir la possibilité de réviser le jugement, y compris pendant l'exécution d'une peine privative de liberté,
    - l'appui à une application effective des dispositions de l'article 473 qui prévoit que le juge doit contrôler la situation des mineurs placés en détention et ou placés, notamment à travers l'élaboration d'outils de sensibilisation en direction des juges,
    - le besoin de construire des liens entre prévention et réinsertion en mettant en place un meilleur suivi des enfants en conflit avec la loi et en assurant une continuité dans la prise en charge de ces enfants entre les différents organismes concernés,
    - le besoin de systématiser et informatiser l'enregistrement des données concernant les enfants en conflit avec la loi, en mettant en place une base de données qui permettra un meilleur suivi de leur situation, et donc une meilleure analyse et une adaptation plus précise des mesures prises les concernant.

[2] Pour plus de détails sur le Forum se référer à l'annexe I

- La possibilité de retour sur des décisions définitives de privation de liberté pour les juges des mineurs, afin d'aménager la peine comme c'est le cas dans l'article 501 pour les mesures de sauvegarde ou de rééducation.

3. Promouvoir une meilleure prise en charge sociale dans les centres pour mineurs afin de favoriser la réinsertion sociale de ces jeunes en conflit avec la loi (prise en charge de certains de leurs problèmes et meilleure préparation à la sortie à travers l'élaboration de projets individuels).

Sur cette base, les travaux de groupe ont permis d'élaborer des recommandations plus précises et concrètes sur des actions prioritaires à mettre en place afin de développer des expériences pilotes en matière de protection des enfants en conflit avec la loi. Ces actions sont :

1ère activité proposée :
La mise en place d'un comité de coordination au niveau national composé des représentants des différents acteurs concernés par la protection de l'enfance en conflit avec la loi. Ce qui implique préalablement:

- sous l'égide du Ministère de la justice, de solliciter la participation de ces acteurs, institutionnels et non institutionnels, qu'ils nomment, en leur sein, un représentant et interlocuteur permanent ayant des responsabilités et compétences spécifiques dans ce domaine pour permettre au comité de progresser efficacement dans sa mission,
- inviter l'ensemble des membres de ce comité à une première fois réunion, afin de déterminer ses missions et ses objectifs de travail, et de désigner ou élire un coordinateur général permanent,
- élaborer et mettre au point des outils et / ou mécanismes de collecte d'information, de coordination et de coopération entre les différents acteurs,
- établir les modalités de lancement d'une première action pilote.

2nd activité proposée :

Rattacher au(x) juge(s) pour mineurs d'un ou plusieurs tribunaux, une équipe constituée d'assistants sociaux spécialement formés et équipés. Ces assistants sociaux recevront une formation destinée notamment à renforcer leur capacité de communication d'abord avec les mineurs qu'ils auront en charge, mais aussi les proches de ces derniers, leurs éventuelles victimes et familles, et les institutions et associations concernées par la protection de l'enfance. On les aidera également à l'élaboration d'outils de travail – administratifs, pédagogiques…- qui leur permettront d'être plus rigoureux et efficaces dans leur mission.
A cela s'ajouteront des sessions de sensibilisation en direction des juges de ce ou ces tribunaux pour aider le juge à mieux comprendre et prendre en compte les différents aspects de la situation d'un enfant en conflit avec la loi, et être en mesure de mieux exploiter le travail de l'assistant social pour favoriser le recour à des mesures alternatives ou de diversion.
Les sites envisagés pour mener cette ou ces expériences pilotes sont de grandes villes comme Casablanca, Rabat ou Fès où le nombre des dossiers à traiter est relativement important, mais où sont aussi actives, dans ce domaine, un certain nombre d'associations sur lesquelles ont pourra s'appuyer.

3ème activité :
Mise en place d'une ou plusieurs sessions de formation pluridisciplinaire, et de sessions de sensibilisation réunissant différents types de professionnels travaillant avec les mineurs en conflit avec la loi, quel que soit le moment de la procédure auquel ils interviennent.

4ème activité :

Favoriser la réinsertion des mineurs incarcérés ou placés en institutions, grâce à une meilleure analyse et prise en compte des aspects social, familial, psychologique, légal, éducationnel et médical des mineurs. Ce qui passe également par la mise en place de systèmes de préparation à la sortie et de suivi après la sortie. Cela pourra faire l'objet d'une expérience pilote, menée en collaboration avec quelques associations autour d'un centre pour mineurs déterminé, en prenant l'exemple du centre de Benani pour les filles.

ANNEXE I

Première réunion du Forum pour la protection de l'enfance en conflit avec la Loi au Maroc

Institut National des Etudes Judiciaires, 27-28 Septembre 2004

Termes de références

OBJECTIF GLOBAL DU FORUM :

Réduire le recours aux institutions fermées et encourager les mesures alternatives pour la prise en charge des enfants en conflit avec la loi.

OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA PREMIERE REUNION DU FORUM:

1. Identifier les problématiques essentielles à traiter pour une meilleure protection de l'enfance en conflit avec la loi
2. Arrêter les grands axes d'une approche globale et des plans d'action visant à améliorer les pratiques en matière de protection de l'enfance,
3. Déterminer les axes d'une (ou plusieurs) activité(s) pilote(s) à lancer dans ce domaine,

METHODOLOGIE

a. D'abord en séance plénière (6 heures) afin de permettre de sensibiliser et d'informer le plus grand nombre de participants et leur donner l'occasion de discuter et d'échanger, notamment sur les expériences d'autres pays, grâce à la présence d'experts étrangers.
   Cette séance s'est déroulée en deux temps :
   i. Présentation des standards internationaux et échanges sur les expériences d'autres pays, notamment la Jordanie, la Namibie et la Roumanie ;
   ii. Présentation d'un état des lieux quant à la situation au Maroc et identification des priorités d'action.
b. Puis en groupes de travail (5 heures) sur la définition des propositions d'actions concrètes et des acteurs concernés, sachant que les différents acteurs du système étaient représentés dans chaque groupe de travail (Ministère de la justice, Secrétariat d'Etat à la jeunesse, juges, personnel pénitentiaire, personnel des centres de sauvegarde, avocats, ONG …).
c. Enfin, présentation en plénière (3 heures) des résultats des travaux de groupes sur les axes définis et les actions pilotes à mettre en place, suivi par un débat, puis l'adoption de ces axes, de ces actions pilotes et d'un certain nombre de recommandations plus générales.

EQUIPE D'EXPERTS ET ANIMATION

Equipe marocaine :

- Mme. Youssefi, conseillère, chargée des mineurs, tribunal de première instance de Rabat.
- M. Walli Hamida, conseiller, chargé de mineurs, juge d'instruction à Fès.

Equipe internationale :

- M.Nigel Cantwell, consultant Protection de l'enfance, Genève, Suisse.
- Le Capitaine Fakhri Alqtarneh, Direction Générale de la Sécurité Publique, Unité de la protection de la famille, Jordanie.
- M.Munir Idaibes, technicien ayant mis en place le site régional Nour-atfal en arabe sur la protection de l'enfance, Jordanie.
- M. Ahmed Othmani, Président de Penal Reform International, Paris, France.
- Mme Rajae Berrada, chargée de programme pour la protection de l'enfance, UNICEF Maroc.

- Mme Mona Chamass, coordinatrice de programmes pour le Monde arabe, Penal Reform International, France.

.

PARTICIPANTS

Le Forum a réuni 52 participants, représentants les différents acteurs institutionnels et non institutionnels concernés par la protection de l'enfance en conflit avec la loi :

- Le Ministère de la justice (Administration pénitentiaire, Direction des affaires pénales et des grâces/ division des mineurs, juges chargés des mineurs, Institut des études judiciaires…),
- Le Secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports,
- Le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action sociale,
- La Ligue Marocaine pour la Protection de l'Enfance,
- L'Observatoire National des Droits de l'Enfant,
- Le Ministère de la Solidarité et du Développement Social,
- Le Ministère de la Santé,
- Le Ministère de l'Education,
- Le Ministère de l'Intérieur,
- Le Ministère des Affaires Etrangères,
- Le Ministère de l'emploi ,
- La Police judiciaire/ brigade des mineurs,
- La Gendarmerie Royale,
- La Fondation Mohammed VI,
- Des responsables locaux (wilaya de Casablanca),
- Des parlementaires,
- Association des Barreaux du Maroc
- Les directeurs des Centres de réforme et des centres de sauvegarde , Rabat et Casablanca
- Le Conseil Consultatif pour les Droits de l'Homme,
- Association Marocaine des Droits de l'Homme,
- Association Bayti,
- Association des Amis des centres de réformes,
- Association Huquq El Nass.
- Association Carrefour Jeunesse
- Association l'Heure Joyeuse
- Association Darna
- Association Maillage

PROGRAMME PROVISOIRE

1ER JOUR, LUNDI 27 SEPTEMBRE 2004

9h-9h30 Accueil des participants

9h30- 10h30 Session d'ouverture officielle :
- Allocution du Ministre de la justice ou de son représentant
- Allocution du Secrétariat de l'Etat à l'Enfance
- Allocution de l'UNICEF
- Allocution de PRI et présentation du projet au niveau régional et national

10h30- 11h Pause café

11h00-12h30
- Rappel des standards internationaux,
- Bonnes pratiques et expériences des autres pays du Nord, du Sud et du monde arabe

12h30-13h Discussion générale

13h00-14h30 Pause déjeuner

14h30- 15h30 Etats de lieux sur la protection de l'enfance en conflit avec la loi au Maroc
Présentation et discussion des problématiques identifiés dans le document de travail

15h30- 16h30	Travaux de groupe, réflexion sur les propositions visant à traiter les problématiques identifiées
	Pause café
16h30-17h00	Présentation des résultats des travaux de groupe en plénière
17h00-17h30	Discussion générale

2EME JOUR 28, MARDI SEPTEMBRE 2004

9h-9h30	Synthèse de la première journée
9h30-10h30	Présentation du site web arabe sur les droits de l'enfant et la justice des mineurs
	Identification des propositions d'actions prioritaires et composition de groupe de travail pour l'élaboration des plans d'action
10h30-10h45	Pause café
10h45-12h30	Travail en groupes pour l'élaboration des plans d'actions sur les priorités identifiées
12h30-14h	Pause déjeuner
14h- 16h	Présentation des plans d'action élaborés par les groupes de travail
16h-16h15	Pause café
16h15-17h30	Discussion générale et adoption des plans
17h30 – 18h	Conclusion et clôture de la première réunion du forum